

Réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 164 de l'Assemblée sur les responsabilités politiques des pays de l'UEO hors d'Europe (2 mai 1968)

Légende: Le 2 mai 1968, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique le texte de la réponse du Conseil à la recommandation 164 de l'Assemblée de l'UEO sur les responsabilités politiques des pays de l'UEO hors d'Europe. Le Conseil y détaille les activités et consultations, notamment sur le Moyen-Orient, l'Afrique, les relations Est-Ouest ou l'action des pays non-alignés. Ces consultations et échanges d'informations sur la situation internationale révèlent l'existence d'une approche commune sur plusieurs aspects des questions étudiées. Ainsi, bien que l'évolution de la construction européenne puisse mener les États à une collaboration politique plus poussée, le Conseil insiste sur l'importance de poursuivre les échanges de vues sur de tels dossiers.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétariat général. Recommandation N°164 sur les responsabilités politiques des pays de l'UEO hors d'Europe . Londres: 02.05.1968. C (68) 74. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1967, 01/06/1967-16/10/1978. File 202.424.06. Volume 1/1 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_164_de_l_assemblee_sur_les_responsabilites_politiques_des_pays_de_l_ueo_hors_d_europe_2_mai_1968-fr-e47d8e5a-c668-42f4-bad2-332336614a8b.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (68) 74

Original français/anglais

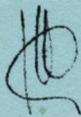
2 mai 1968

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 164 sur les responsabilités
politiques des pays de l'U.E.O. hors d'Europe
(Doc. C (67) 180)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la Recommandation No 164 de l'Assemblée.

Cette réponse, qui a été adoptée par le Conseil, vient d'être transmise à l'Assemblée (cf. doc. CR (68) 9, IV, 2).



9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Réponse à la Recommandation No 164 de l'Assemblée
sur les responsabilités politiques des pays de l'U.E.O.
hors d'Europe
(Doc. C (68) 51)

1. Le Conseil entend, comme le recommande l'Assemblée, poursuivre ses consultations sur différents aspects de la situation internationale. Comme on le verra dans le rapport annuel du Conseil, ces consultations ont porté en 1967 sur toute une série d'importants sujets politiques et économiques. Lors de la session qu'il a tenue à Bruxelles les 29 et 30 janvier, le Conseil a examiné les relations Est-Ouest, la situation au Moyen-Orient et en Afrique, et il a procédé à un échange de vues sur la situation économique en Europe. A sa session suivante, tenue à Paris les 25 et 26 avril, le Conseil a poursuivi ses échanges de vues sur les relations Est-Ouest, la situation au Moyen-Orient et la situation économique européenne. Il a aussi examiné les relations entre Cuba et l'Union soviétique, le récent projet de conférence des pays non alignés et la conférence de Rotterdam sur l'aide à l'Indonésie. Comme il est indiqué dans le rapport annuel, ces réunions n'ont pas seulement fourni l'occasion d'un utile échange d'informations, elles ont aussi révélé l'existence d'une approche commune sur plusieurs aspects des questions étudiées.

2. Ainsi que le rappelait le Conseil dans sa réponse à la Recommandation No 155, les pays membres de l'U.E.O. sont conscients du fait que l'évolution de la construction européenne amènera tôt ou tard les gouvernements à s'engager dans la voie d'une collaboration politique plus poussée. Le Conseil a pris note des diverses suggestions émises à ce propos par certains des pays membres, mais il estime qu'il convient d'attendre la suite qui leur sera éventuellement donnée par les Etats intéressés.

3. En ce qui concerne le paragraphe 4 de la Recommandation, le Conseil voudrait faire observer que des réunions d'experts des pays membres ont lieu régulièrement à la veille des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social, et de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le Conseil entend poursuivre ces activités qui contribuent à accroître l'efficacité de l'action des Etats membres au sein de ces organisations.

4. Le Conseil s'est efforcé de fournir, dans son rapport annuel à l'Assemblée pour 1967, des renseignements aussi complets que possible sur ses activités.